

Affaire suivie par Mme Véronique FLEURISSON
Tél : 03 44 06 13 88
Courriel : sp-clermont-reglementation@oise.gouv.fr

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite
Officier des Arts et des Lettres

ATTESTE

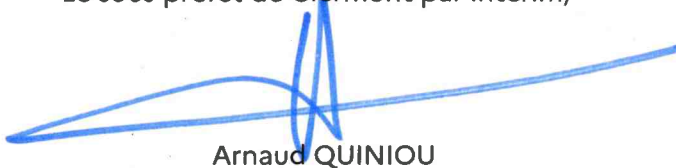
Que par arrêté préfectoral en date du **04 NOV. 2025**, la société AJC PRESTATION FUNERAIRE sise 138 place de la Neuville à Auneuil (Oise), exploitée par Mme Hermana COFFLARD, gérante, est habilitée, jusqu'au 31 décembre 2030, sous le numéro **25-60-0133**, à exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques
- Transport de corps avant mise en bière au moyen du véhicule immatriculé FW-026-VA
- Transport de corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés FW-026-VA, FG-198-TA et FR-756-VA
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Clermont, le **04 NOV. 2025**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Clermont par intérim,


Arnaud QUINIOU